

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 194

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 10 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Novembre 1979

Quand les mots se mettent à enfler, quand leur sens devient ambigu, incertain, et que le vocabulaire se charge de flou, d'obscurité et de néant péremptoire, il n'y a plus de recours pour l'esprit.

(Marcel Aymé)

Incidence

Un exemple entre mille d'emploi contestable de ce terme : « Sur ces quatre rencontres du championnat d'Europe des nations, deux peuvent avoir une *incidence* directe sur la qualification. »

Sens ancien du terme (1360) : ce qui arrive, survient ; incident.

En science, rencontre d'une ligne ou surface avec une autre ligne ou surface (géométrie) ; rencontre d'un rayon lumineux avec un objet qui le réfléchit ou le rétracte (optique) : angle d'incidence.

(Défense du français, No 194, novembre 1979)

Incidence (suite)

A partir du XIXe siècle, l'économie politique a désigné par « incidence » l'effet de la charge fiscale sur une catégorie de personnes : l'incidence des impôts de consommation.

Maintenant, on substitue systématiquement ce mot à effet, action, influence, conséquence. Robert estime « ce développement sémantique assez logique ; on l'observe en anglais comme en français » (Hé ! Hé !).

Dupré : « Cette expression est abusive, impropre. Mais il paraît difficile d'empêcher sa prolifération qui est considérée comme une élégance de langage. » Élégance, ou style prétentieux ?

(Défense du français, No 194, novembre 1979)

« Coach »

Pourquoi les journalistes sportifs tiennent-ils tant à appeler *coach* un entraîneur ? En Angleterre, le *coach* est l'homme à tout faire d'une équipe, celui qui porte les valises.

Il y a tous les termes français voulus pour désigner l'entraîneur, le maître de sport, le directeur technique, le sélectionneur (parfois réunis dans la même personne). F. Schlatter faisait une exception pour le hockey sur glace, où *coach* désigne le directeur de jeu.

A part cela, « conservons à ce mot anglais le sens qu'il possède en français depuis des dizaines d'années : automobile fermée à 2 portes et 4 glaces » (Dupré).

(Défense du français, No 194, novembre 1979)

« Comme par exemple »

En Suisse romande tout au moins, ce pléonasme est probablement inspiré dans une certaine mesure par la formule allemande, très courante, *wie zum Beispiel*.

Il a cependant cours aussi en France et dans d'autres pays de langue française, et plusieurs auteurs le dénoncent : « Chez certains locuteurs, l'emploi de *par exemple* prend la proportion d'un véritable tic, de là des redondances : comme par exemple, ainsi par exemple, qui sont à proscrire. » (Dupré)

(Défense du français, No 194, novembre 1979)

Attractif

Terme didactique : qui a la propriété d'attirer ; l'aimant a une vertu attractive.

Robert : « attractif s'est dit de ce qui attire en séduisant (sens conservé dans l'anglais *attractive*) ». Exemple : une vertu attractive s'exhale de ces vestiges de grandeur (Châteaubriand).

Etiemble : « Ce qui m'agace, c'est que les gens ne l'emploient pas parce qu'il existe, mais parce qu'au lieu de dire attrayant, ils préfèrent se référer au concept anglo-américain *attractive*. »

Gardons à « attractif », au figuré, son sens particulier ; ne le substituons pas automatiquement à « attrayant » ; et surtout, ne laissons pas son affreux dérivé *attractivité* faire oublier « attrait » !

« Emissions », « immissions » (!)

Outre-Sarine, on utilise ces mots (sous forme germanisée) pour désigner diverses pollutions (*Emissionen*) : gaz de voitures, bruits, etc. ; et d'autre part leurs effets (*Immissionen*) : taux d'oxyde de carbone de l'air, par exemple.

Il s'agit donc, dans le premier cas, d'émanations, de nuisances, et dans le second, du degré de pollution ou des dégâts qui en résultent.

Ces mots « allemands » ne sont pas notre affaire. Mais le *Courrier de Berne* a bien fait de dénoncer le scandale que constitue l'emploi du mot « français » *émission*, et du mot (imaginaire) *immission* dans des textes officiels de la Confédération qui concernent l'environnement.

(Défense du français, No 194, novembre 1979)